

ANNEXE 4 : L'assistance ne peut constituer une solution à la pauvreté.

des pauvres, sachant qu'il est construit institutionnellement en fonction d'une histoire, d'une culture...

D'un point de vue sociologique, il est préférable de distinguer la pauvreté comme faiblesse économique de la pauvreté comme statut social, ce qui consiste à se demander, comme le faisait déjà Georg Simmel au début du 20^e siècle, quelles sont les personnes qui, dans une société, ne peuvent être définies autrement que comme pauvres. Or, toutes les sociétés modernes définissent leurs pauvres à travers des catégories d'assistance qui renvoient à des personnes en situation de dépendance.

Premons le cas du RMI. En 1988, il fut mis en place en France à la suite d'une mobilisation autour de la question de la nouvelle pauvreté, qui conduisit les Français à s'interroger sur la pertinence de l'intervention auprès des plus démunis. A l'époque, on disait que 9 Français sur 10 étaient favorables à la mise en place de ce type de politique. On a bien là une représentation sociale d'un phénomène qui conduit les pouvoirs publics à élaborer une politique sociale conformément à l'idée qu'une société se fait de son devoir d'assistance à l'égard des pauvres. Aujourd'hui, les allocataires du RMI forment une catégorie à partir de laquelle on continue à appréhender la question de la pauvreté.

En comparant la relation des sociétés à leurs pauvres, vous distinguez plusieurs formes de pauvreté...

J'isole en effet trois formes élémentaires de pauvreté : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante.

Dans le cas de la pauvreté intégrée, les pauvres se distinguent assez peu des autres couches de la population. Ils ne sont pas stigmatisés par ce statut, qui renvoie davantage à l'appartenance à une vaste communauté vivant dans une région ou un pays pauvre. S'ils vivent dans des situations matérielles difficiles, ils ne sont pas pour autant démunis de relations sociales et de solidarités, en particulier familiales. En France, au contraire, les pauvres sont souvent privés de supports sociaux, donc d'autant plus dépendants de la collectivité. La pauvreté intégrée renvoie à ce qui se passe dans les pays préindustriels organisés sur une base rurale avec une écono-

fortement du reste de la population; ils sont souvent stigmatisés et considérés comme des « cas sociaux ». Troisième forme de pauvreté, la pauvreté disqualifiante renvoie à des sociétés industrialisées où une part grandissante de la population se voit refoulée du marché de l'emploi ou en situation de grande précarité. C'est la forme de pauvreté que connaît la France. L'assistance devient massive et les moyens mis en œuvre toujours trop limités pour faire face à la croissance de cette population. Il y a disqualification sociale parce que les personnes refoulées sont finalement les moins qualifiées et aussi les moins protégées. Cela aboutit à un quasi-dualisme dans le trai-

Qu'est-ce qui fait qu'un pauvre est un pauvre ? Est-ce la faiblesse de ses revenus ?

Bien sûr, dans le sens commun, le pauvre est d'abord celui qui manque de revenus. Mais quel seuil de revenus choisir ? Si on retient pour seuil de pauvreté 50 % du revenu médian par unité de consommation (UC (1)) (environ 600 euros par mois), il y avait, en 2001 en France, 6 % de la population en situation de pauvreté mais 12,4 % si on fixe le seuil à 60 % du revenu médian (soit 720 euros). En modifiant ainsi légèrement le seuil de pauvreté, on passe du simple au double ! D'un point de vue sociologique, il est plus intéressant d'étudier, dans une société donnée, quel est le statut social

Les professionnels du social sont très embarrassés car ils n'ont pas le sentiment de pouvoir changer les choses. On privilégie le versant curatif plutôt que préventif.

mie de survie, comme dans certaines régions du Sud de l'Europe. Les solidarités familiales et l'économie informelle jouent un rôle important.

La pauvreté marginale correspond, elle, à une configuration sociale où les pauvres constituent une fraction résiduelle de la population et sont pris en charge au titre de l'assistance. On la trouve dans des sociétés qui ont un haut niveau de protection sociale, en général corrélé à une situation de plein emploi, comme par exemple dans les pays scandinaves. Les pauvres se distinguent très

tement social : d'abord par une protection sociale en théorie générale mais qui conduit de plus en plus de personnes à sa marge, puis par un traitement qui relève de l'assistance. Se développe alors dans les représentations collectives le sentiment d'une insécurité face au risque de perdre des protections élémentaires mais aussi de manquer de reconnaissance sociale.

On a l'impression que la pauvreté disqualifiante est la forme de pauvreté la plus dramatique...

Auteur : Serge PAUGAM

Sociologue, directeur d'études à l'EHESS et directeur de recherche au CNRS. Il a notamment publié *La Société Française et ses pauvres*, PUF, 1993, *Le salarié de la précarité*, PUF, 2000 et *Les formes élémentaires de pauvreté*, PUF, 2005.

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2009
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 12/13

ANNEXE 4 (suite) : L'assistance ne peut constituer une solution à la pauvreté.

Oui, parce que c'est une situation dont on ne parvient pas actuellement à sortir. Les professionnels du social sont très embarrassés car ils n'ont pas le sentiment de pouvoir changer les choses. On privilégie le versant curatif plutôt que préventif. Dans ces conditions, on ne peut que maintenir le *statu quo* social. Il y a là à la fois l'expression d'une solidarité envers les plus démunis et la justification d'un fonctionnement économique et social où les moins qualifiés, qui sont aussi les moins protégés, sont écartés du marché de l'emploi. Cette situation interroge donc le mode de fonctionnement global de notre société.

Quelle pourrait être la porte de sortie ?

On peut au mieux espérer revenir à la pauvreté marginale. Pour cela, il faut se rapprocher du plein emploi et renouer avec une conception plus universelle de la protection sociale. On ne peut pas éliminer l'assistance : il y aura toujours des personnes qui cumuleront un grand nombre de difficultés qui les marginalisent. Mais l'objectif devrait être de rendre l'assistance résiduelle.

On peut sans doute s'inspirer des politiques préventives menées dans les pays scandinaves. L'assistance, aussi généreuse soit-elle, ne peut constituer une solution. Prenons le cas des banques alimentaires, comme les Restos du cœur, qui font un travail admirable. En réalité, cet effort a pérennisé les situations d'assistance et les a multipliées. On constate aujourd'hui que les personnes fréquentant ces structures ne sont pas, comme on le pensait au départ, en situation de

grande urgence, mais en situation de précarité. Elles ont intégré le fait de se nourrir là comme quelque chose de normal tout en se sentant profondément humiliées. Ce fonctionnement conduit à accepter de laisser les *minima sociaux* très bas et à se dire : « *Voilà, des acteurs interviennent, on agit pour la solidarité et donc la société peut continuer à fonctionner ainsi.* » En même temps, on renonce à l'idée d'une solidarité globale, d'une protection sociale plus fiable pour tous les citoyens.

Le Danemark montre qu'on peut faire autrement. On peut offrir aux chômeurs une meilleure protection sociale, les aider plus efficacement à retrouver un emploi et éviter ainsi la détresse sociale et le cumul de handicaps. Il s'agit d'offrir une protection mais aussi d'obtenir une reconnaissance par le travail. Il est donc hors de question d'accepter les « *bad jobs* », les emplois dégradants, qui ne permettent pas de se sentir utile socialement. Dans les pays scandinaves, on considère souvent comme incorrect d'avoir une femme de ménage parce qu'on estime cet emploi dégradant. Les foyers doivent prendre en charge l'effort domestique et s'ils ne le peuvent pas, ils font appel à des sociétés de service. C'est donc tout le fonctionnement de notre société qu'il s'agirait de repenser. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CATHERINE HALPERN

NOTE

[1] Système attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle dite de l'OCDE retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2009
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	Page : 13/13